

Addendum N° 2
au Document de Stratégie de Coopération et au Programme Indicatif
National 2001-2007

Communauté européenne et Burkina Faso

Une revue de fin de parcours (RFP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) concernant le Burkina Faso a été réalisée courant 2006 conformément à l'article 5 (6-7) de l'annexe IV à l'Accord de partenariat ACP-CE.

1. Allocation financière après la RFP

Le présent addendum adapte les dotations indicatives des enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 2 des dispositions générales, accompagnant la SC et le PIN tels que modifiés par la Décision de la Commission C(2004)5520 du 30/12/2004, ainsi que toutes les autres références à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

Suite à la réalisation de la revue de fin de parcours, au vu de l'évaluation des besoins et des résultats actuels du pays, la Communauté révisé sa dotation financière en faveur du Burkina Faso de la façon suivante:

	Dotation initiale au titre du 9 ^e FED	Dotation au terme de la Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED antérieurs) (add. N° 1)	Dotation au 31/12/2005 (y compris les transferts des FED antérieurs)	Nouvelle dotation au terme de la RFP (y compris les transferts des FED antérieurs jusqu'au 31/12/2005)
Enveloppe A	275.000.000	432.400.000	433.426.882	456.868.852
Enveloppe B (Sysmin inclus, la facilité de soutien à la paix exclue)	70.700.000	10.700.000	10.700.000	700.000

Montants exprimés en Euros

Le Burkina Faso bénéficie d'une allocation supplémentaire en faveur de l'enveloppe A de € 23.441.970 sous réserve de la disponibilité des fonds dans la réserve de développement à long terme.

Les dégagements des PIN des FED antérieurs sont ajoutés à l'enveloppe A et les dégagements de l'enveloppe A du 9^{ème} FED restent dans l'enveloppe A. Le montant cumulatif total desdits dégagements réalisés à partir du 1^{er} janvier 2006 et disponibles pour l'enveloppe A ne dépassera cependant pas le montant de € 5.311.836. Tous les dégagements supplémentaires au titre des FED antérieurs et de l'enveloppe A du 9^{ème} FED seront transférés à la réserve pour le développement à long terme.

9

Le montant de € 10.000.000 déduit de l'enveloppe B et les dégagements au titre de l'enveloppe B à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 14 mars 2007 seront transférés à la réserve pour le développement à long terme. Les fonds ainsi transférés seront utilisés à travers un engagement consolidé dans la région de l'Afrique de l'Ouest pour des activités d'aide humanitaire et d'aide d'urgence telles que définies aux articles 72 et 73 de cet Accord. Tous les dégagements réalisés sous l'enveloppe B à partir du 14 mars 2007 seront transférés à la réserve de développement à long terme.

Indépendamment des paragraphes précédents, tous les dégagements du 9^{ème} FED et des FED antérieurs à partir du 1^{er} avril 2007 et tous les fonds des enveloppes A et B qui n'auront pas passé les procédures de gestion du Comité du FED avant le 1^{er} août 2007 seront transférés à la réserve de développement à long terme.

2. Désagrégation sectorielle indicative de l'enveloppe A après la RFP

À l'occasion de la revue de fin de parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie du pays contenue dans le document de SC et le PIN.

La nouvelle ventilation de la dotation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) y compris le montant maximum de dégagements des FED antérieurs auquel il est fait référence au point 1 est présentée ci-dessous:

	Dotation indicative initiale		Dotation indicative au terme de la RMP (conformément à l'addendum)		Dotation indicative au terme de la RFP	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Transport (infrastructures routières)	115 M€	42 %	115 M€	26,6 %	119.500.000 €	25,9 %
Sécurité alimentaire	pm*	pm	0,9 M€	0,2 %	900.000€	0,2 %
Appui macroéconomique	125 M€	45 %	255 M€	59,0 %	275.500.000 €	59,6%
Programmes hors secteurs de concentration (dont coton et initiative Education pour tous)	35 M€	12 %	61,5 M€	14,2 %	66.280.688 €	14,3%
			10 M€		10 M€	
			15 M€		15 M€	
	275 M€	100 %	432,4 M€	100 %	462.180.688 €	100%

Montants exprimés en millions d'euros

* Financement sur ligne budgétaire

Ces montants sont indicatifs et sous réserve de disponibilité des fonds dégagés et d'une préparation dans les délais des propositions de financement.

Au 31 décembre 2005, un montant de € 15.196.694 restait à engager. Ce montant non engagé plus l'augmentation du PIN et les dégagements effectués à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au montant maximum de € 5.311.836 auquel il est fait référence au point 1 seront mobilisés notamment pour les programmes suivants:

φ

Transport (infrastructures routières)

Augmentation liée au dépassement des coûts.

Sécurité alimentaire

Aucun changement.

Appui macroéconomique

La Communauté soutiendra le programme de réforme macroéconomique du gouvernement. Une attention particulière sera portée à l'objectif de réduction de la pauvreté, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en vue notamment d'assurer un accès équitable aux services sociaux. Le soutien macroéconomique sera fourni dans le cadre du programme d'Appui Budgétaire en cours. Une allocation additionnelle de 20,5 millions d'euro pour couvrir en partie les besoins en appui budgétaire macroéconomique pour l'année 2008 a été octroyée à l'occasion de la revue à fin de parcours.

Programmes hors secteur de concentration

Des ressources additionnelles ont été octroyées à l'occasion de la revue à fin de parcours afin de:

- Couvrir les besoins additionnels du pipeline existant.

Aucun autre changement n'a été effectué.

Les adaptations concernant les secteurs de concentration, le soutien macroéconomique et les programmes hors secteurs de concentration, qui sont exposées dans le présent addendum, s'appliquent à toutes les sections concernées du Document de SC et du PIN, y compris leurs annexes, qui se rapportent à ces mêmes domaines d'intervention.

Date: 15 MAI 2007

Signatures

Pour le Gouvernement du Burkina Faso

Pour la Commission européenne


M. Jean-Baptiste Compaoré
Ministre des Finances et du Budget
Ordonnateur National


Mme. Sari Sissalamin
Chef de Délégation

